


**NURSE PRACTITIONERS  
OF  
NEW BRUNSWICK**



**INFIRMIÈRES PRATICIENNES  
DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK**



**UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES**  
La population du Nouveau-Brunswick le mérite



**L'infirmière praticienne (IP)** est une infirmière en pratique avancée qui a obtenu une maîtrise et possède des connaissances poussées et une expertise clinique avancée qui lui permettent de diagnostiquer, de traiter et de gérer des maladies. Les IP prescrivent des médicaments, ordonnent et interprètent des examens de laboratoire et des examens diagnostiques et dirigent leurs patients vers des spécialistes au besoin. Les IP ne travaillent pas sous la direction d'un médecin, mais en collaboration avec des médecins et d'autres membres de l'équipe des soins de santé (diététistes, infirmières, pharmaciens, etc.) Les IP fournissent des soins cliniques complets qui font appel à l'exercice de la médecine comme à l'exercice de la profession infirmière.

**Les soins de santé primaires** sont habituellement fournis en milieu communautaire et le premier service vers lequel les gens se tournent lorsqu'ils ont des préoccupations en matière de santé. Les soins primaires comprennent les soins courants, les soins pour des problèmes de santé aigus et complexes, les soins en santé mentale, les soins obstétricaux et pédiatriques, les services psychosociaux, les soins à domicile, la promotion de la santé et la prévention des maladies, les examens médicaux périodiques (p. ex., le test Pap), ainsi que la gestion des maladies chroniques et des soins de fin de vie.

# UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES

## La population du Nouveau-Brunswick le mérite

Le Nouveau-Brunswick doit investir pour soutenir l'accès aux soins de santé primaires de tous les citoyens. Le système actuel ne fonctionne pas pour de nombreux résidents de la province. Le gouvernement a reconnu l'importance d'améliorer l'accès aux soins de santé primaires. Pourtant, il n'arrive toujours pas à pleinement intégrer le rôle de l'infirmière praticienne. Ceci entraîne une sous-utilisation de ce fournisseur de soins primaires très utile dans notre province. Le Nouveau-Brunswick présente les taux les plus élevés de maladies chroniques au Canada, dont la MPOC, le diabète ou l'hypertension. L'utilisation des infirmières praticiennes, qui ont une expertise en promotion de la santé et en prévention des maladies, pourrait réduire substantiellement les coûts des soins de santé et améliorerait grandement l'accès aux soins pour cette population.

Au Nouveau-Brunswick, on compte 62 000 personnes qui n'ont pas de fournisseur de soins primaires ou qui ne sont pas capables d'avoir accès à leur fournisseur actuel. Plusieurs résidents du Nouveau-Brunswick ont eu de multiples fournisseurs en raison de la migration fréquente des médecins qui s'installent dans la province puis qui la quittent. De nombreuses personnes n'ont d'autre choix pour leurs besoins de base en soins de santé que de se rendre dans des cliniques sans rendez-vous ou à l'urgence, qui sont des solutions moins adaptées et plus coûteuses. Entre-temps, certains médecins du Nouveau-Brunswick ont de la difficulté à répondre à la demande et cherchent des moyens de participer à des modèles de soins en équipe fondés sur la collaboration.

À l'heure actuelle, des infirmières praticiennes en mesure d'offrir des soins primaires compétents et centrés sur le patient sont sous-utilisées en raison de l'insuffisance des modèles de financement actuels. De nombreuses infirmières praticiennes du Nouveau-Brunswick ont dû quitter la province pour trouver du travail, malgré les besoins en santé actuels dans leur propre province. Selon le modèle de financement actuel, les infirmières praticiennes travaillent dans des établissements de santé régionaux comme les centres de santé, les cliniques et les hôpitaux. Ceci n'est pas propice à leur utilisation optimale et empêche leur emploi dans les collectivités les plus vulnérables de la province, où il est le plus difficile de recruter des effectifs. La structure de financement actuel ne permet pas aux infirmières praticiennes de travailler en pratique privée ou dans une équipe de santé familiale. Puisqu'une bonne partie des soins de santé primaires sont fournis à l'extérieur des régies régionales de la santé, le modèle actuel s'avère limitatif autant pour le rôle de l'infirmière praticienne que pour la capacité des infirmières praticiennes d'avoir une incidence marquante sur l'accès aux soins. Des décennies de recherche ont montré que les infirmières praticiennes fournissent des soins de santé de qualité et rentables à des patients dans une variété de milieux. Il est temps de presser le gouvernement du Nouveau-Brunswick de revoir le mécanisme de financement et de créer un système qui inclut tous les fournisseurs de soins primaires et qui, en particulier, fait une meilleure place aux infirmières praticiennes.

Les infirmières praticiennes peuvent accroître l'accès aux soins de santé primaires des gens du Nouveau-Brunswick. Une meilleure utilisation des infirmières praticiennes en tant que fournisseurs de soins primaires au Nouveau-Brunswick offrira une approche centrée sur le patient, financièrement responsable et efficace qui maximise l'application du champ d'exercice de chaque fournisseur. Les gens du Nouveau-Brunswick méritent de recevoir les bons soins, au bon moment, du bon fournisseur, au bon endroit.

# LES 4 PRIORITÉS DES INFIRMIÈRES PRATICIENNES DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR AMÉLIORER LES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES

## 1 AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PRIMAIRES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

- Employer chaque infirmière praticienne en soins de santé primaires éduquée et nouvellement diplômée au Nouveau-Brunswick.
- Adopter un modèle de financement qui appuie l'emploi des infirmières praticiennes à l'intérieur et à l'extérieur des régions régionales de la santé.
- Accroître le nombre de places dans les universités pour les étudiantes qui veulent devenir infirmières praticiennes. Mettre sur pied des cabinets interprofessionnels de soins collaboratifs qui comprennent des infirmières praticiennes dans les collectivités où le besoin est le plus grand.
- Employer des infirmières praticiennes pour remplir les postes vacants de longue durée en médecine familiale de manière temporaire ou permanente – aussi bien pour les postes rémunérés à l'acte que pour les postes salariés.

## 2 RÉFORME DES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES

- Établir un groupe de travail interprofessionnel qui **inclut** des infirmières praticiennes afin de préparer des recommandations sur la réforme des soins de santé primaires.
- Faire preuve d'audace en allant de l'avant avec des modèles de soins collaboratifs interprofessionnels qui incluent des infirmières praticiennes.
- Établir un groupe consultatif provincial d'infirmières praticiennes qui inclut une infirmière praticienne pour assurer une utilisation efficace du rôle.
- Donner à **tous** les fournisseurs de soins primaires un accès proportionné aux fonds provinciaux consacrés aux soins de santé.
- S'éloigner d'un système où le seul point de référence est le volume pour adopter un système qui mesure les résultats pour la santé des patients.
- Établir pour les soins de santé primaires un cadre redditionnel administré par un groupe externe expérimenté en soins de santé primaires qui ne se trouve pas en conflit d'intérêts.
- Presser le gouvernement provincial d'appuyer l'adoption d'un plan de médicaments sur ordonnance universel, complet et fondé sur des preuves.

## 3 SOINS AUX PERSONNES ÂGÉES

- Aider les personnes âgées à conserver leur autonomie et à rester dans la collectivité en améliorant l'accès aux soins communautaires et aux soins à domicile.
- Augmenter le nombre d'infirmières praticiennes employées dans les foyers de soins. Il est démontré que l'utilisation d'infirmières praticiennes réduit les visites à l'urgence, les transferts entre établissements et les hospitalisations.
- Inclure les infirmières praticiennes dans la planification stratégique des initiatives portant sur les soins aux personnes vieillissantes.

## 4 SERVICES DE SANTÉ MENTALE ET DE TRAITEMENT DES DÉPENDANCES

- Améliorer l'accès aux services de santé mentale et de traitement des dépendances au Nouveau-Brunswick en employant des infirmières praticiennes pour collaborer avec les psychiatres et d'autres membres de l'équipe de santé mentale afin de répondre aux besoins en soins primaires de patients qui présentent un risque élevé.
- Mettre à jour la *Loi sur la santé mentale* afin d'autoriser les infirmières praticiennes à signer le formulaire d'hospitalisation involontaire dans les cas graves où le patient a besoin d'être immédiatement hospitalisé (formulaire 1). Cette initiative contribuerait à retirer des obstacles systémiques et améliorerait les soins fournis aux personnes atteintes d'une maladie mentale grave dont la nature peut devenir une menace pour la sécurité de la personne elle-même et celle d'autrui.
- Créer un groupe de travail interdisciplinaire sur les dépendances qui inclut des infirmières praticiennes dans le but d'élaborer une stratégie visant à appuyer les fournisseurs de soins primaires qui aident leurs patients à cesser de consommer des narcotiques d'ordonnance.

**NURSE PRACTITIONERS  
OF  
NEW BRUNSWICK**



**INFIRMIÈRES PRATICIENNES  
DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK**

[WWW.NPNB.CA](http://WWW.NPNB.CA)